

RCS : SAINTES  
Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 70053

Numéro SIREN : 452 219 520

Nom ou dénomination : 1-2-3 BIJOUX

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 2306

# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/10/2020	Net Au 31/10/2019
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 138	3 138		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	20 617	16 735	3 883	6 698
Autres immobilisations corporelles	257 824	115 850	141 974	159 970
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	150		150	150
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 550		26 550	26 550
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>308 280</b>	<b>135 723</b>	<b>172 557</b>	<b>193 368</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	192 517		192 517	224 765
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>20 640</b>		<b>20 640</b>	<b>90 000</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	434 766		434 766	559 836
Autres	16 626		16 626	62 055
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>913 282</b>		<b>913 282</b>	<b>323 395</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>20 086</b>		<b>20 086</b>	<b>20 086</b>
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 597 917</b>		<b>1 597 917</b>	<b>1 280 137</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>1 906 197</b>	<b>135 723</b>	<b>1 770 474</b>	<b>1 473 506</b>

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**



# Bilan Passif

		Net Au 31/10/2020	Net Au 31/10/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel      dont versé :	2 000	2 000	2 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale	200	200	200
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves	1 141 626	1 101 310	1 101 310
Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>37 248</b>	<b>40 316</b>	<b>40 316</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 181 074</b>	<b>1 143 826</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL ( II )</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	280 000		
Emprunts et dettes financières diverses	29 711	30 533	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		35 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 208	49 437	
Dettes fiscales et sociales	169 292	163 590	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	12 188	51 120	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>589 400</b>	<b>329 679</b>
<b>Ecart de conversion passif ( IV )</b>			
	<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>1 770 474</b>	<b>1 473 506</b>
<b>Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP</b>			

**1-2-3 BIJOUX**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 15 Rue Roland Moreno, 17200 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN**  
**452219520 RCS SAINTES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 FEVRIER 2021**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2020**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2020 s'élevant à 37 248 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 247,50 euros
A titre de dividendes	30 000,00 euros
Soit 150,00 euros par action	

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 148 873,96 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

L'Assemblée Générale déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

*Guy*

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 octobre 2017 :

60 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 31 octobre 2018 :

60 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 31 octobre 2019:

Néant

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 février 2021**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

**Monsieur Grégoire MARCHAND**  
**Président de la société**

